INITIALES DU MAIRE _____
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS. _____

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au Centre municipal, 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **2 novembre 2026**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur François Tremblay, maire suppléant.

Sont présents : Madame Madeleine Plante, conseillère # 1
Monsieur Nelson Sirois, conseiller # 2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Madame Josée Heppell, conseillère # 4
Monsieur Martin Alain, conseiller # 6

Sont absents Monsieur Patrick Fillion, maire

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

135-26 **ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Madame Josée Heppell, appuyé par Madame Madeleine Plante et il est résolu :

- D'accepter l'ordre du jour ;
- De laisser ouvert l'item « Divers » ;
- D'accepter le procès-verbal du 6 octobre 2026.

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Cotisations de l'employeur	1 915.44
Conciergerie	637.20
Administration	4 257.40
Coordonnateur en loisir	3 348.48
Eau potable & Aqueduc	2 289.19
Eau usée & Égout	330.40
Voirie	5 604.07
RÉSEAU ROUTIER	
Route Paradis rechargement + membrane	78 869.84
Article quincaillerie, petits outils, bois	54.68
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	54.09
FRR-Projet loisir intermunicipal	5 338.52
Camp de jour / organismes	675.00
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	370.79
Électricité (eaux usées, route 297)	986.46
Téléphone (lignes alarme, eau potable)	132.42
Téléphone (cellulaire)	19.59
Fond d'information du territoire	6.00

Contrat service photocopieur		310.92
Frais de poste / journal / avis / timbres		298.21
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)		126.38
Papeterie et fourniture bureau		232.67
Analyse eau potable et eau usée		556.48
Dépannage automate station puit		143.72
Location local CLSC 2e versement		2 500.00
Mise à jour rôle d'évaluation		2 194.06
Assurances 2026-2027		17 341.95
Frais de banque		92.40
Pièces réseau aqueduc		464.14
Nettoyage égout pluvial		1 583.21
Honoraires service juridique constat infraction routière		648.17
Don-Bibliothèque Fête Halloween	No 119-26	200.00
Don-Les Grands Amis de la Vallée	No 120-26	50.00
Obligation et intérêts-chemin Kempt	No 121-26	158 700.66
Sûreté du Québec 2e versement	No 122-26	18 340.00
PAVL remboursement subvention	No 126-26	266 014.00
		574 686.54

Mention Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

_____
Nadine Beaulieu, dg/gref-trés.

136-26 **ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Mention **DÉCLARATION INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Les déclarations d'intérêts pécuniaires 2025-2026 des membres du conseil (maire et conseillers #1 à #6) ont été déposées lors de cette séance.

INITIALES DU MAIRE
_____
_____
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

Mention **DÉCLARATION DON / MARQUE D'HOSPITALITÉ**

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière, déclare n'avoir reçu aucune déclaration des membres du conseil municipal pour avoir reçu un don, une marque d'hospitalité et/ou tout autre avantage en 2025-2026.

_____
Nadine Beaulieu, dg/gr-trés.

137-26 **ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Il est proposé par Madame Madeleine Plante, appuyé par Madame Josée Heppell et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses.

Au 30 septembre 2026	
Revenus de fonctionnement	1 606 575,43 $
Dépenses de fonctionnement	919 785,81 $
Au 30 septembre 2025	
Revenus de fonctionnement	1 960 965,98 $
Dépenses de fonctionnement	821 623,95 $

138-26 **DROITS DE MUTATION**

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse exerce un droit de mutation sur son territoire selon la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*;

Considérant qu'en en vertu de l'article 2.1 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c.D-15.1), les tranches de la base d'imposition prévues au premier alinéa de l'article 2 de cette loi sont indexées à chaque exercice financier municipal;

Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 4 juillet 2026 dans la *Gazette Officielle*, un avis d'indexation concernant les tranches applicables, pour l'exercice financier 2027, pour chacun des taux;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Alain, appuyé par Madame Josée Heppell et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse établi, pour l'année financière 2027, que:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

1. la première tranche de la base d'imposition sera entre 0$ à 64 400$, au taux de 0,5%;

2. la deuxième tranche de la base d'imposition sera entre 64 400,01$ à 322 600$, au taux de 1,0%;

3. la troisième tranche de la base d'imposition sera entre 322 600,01$ et plus, au taux de 1,5%.

139-26 REDEVANCES CARRIÈRE-SABLIÈRE

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse a des carrières ou des sablières exploitées sur son territoire;

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse a adopté le règlement numéro 2020-01 « *Exploitation d'une carrière ou sablière sur le territoire de la municipalité* »;

Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 4 juillet 2026 dans la *Gazette Officielle*, un avis d'indexation concernant les « *montants applicables au calcul des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière* » pour l'exercice financier 2027;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Diane Parent et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse établi, pour l'année financière 2027, que:

1. le montant du droit payable en vertu de l'article 78.3 de la *Loi sur les compétences municipales* sera de 0,73$ par tonne métrique;

2. le montant du droit payable en vertu de l'article 78.4 de la *Loi sur les compétences municipales* sera de 1,39$ par mètre cube, sauf pour la pierre de taille, où le montant payable sera à 1,97$ par mètre cube.

140-26 TAUX KILOMÉTRAGE

Il est proposé par Madame Josée Heppell, appuyé par Madame Diane Parent et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte d'allouer un taux pour les frais de déplacement selon le prix de l'essence, soit :

De 1,60$ à 1,79$ le litre	0,50$ / km
De 1,80$ à 1,99$ le litre	0,58$ / km
De 2,00$ à 2,19$ le litre	0,64$ / km
De 2,20$ à 2,40$ le litre	0,70$ / km

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

141-26 **CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES**

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Madeleine Plante et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2027**.

11	Janvier	19h30	**5**	Juillet	19h30
1er	Février	19h30	**2**	Aout	19h30
1er	Mars	19h30	**13**	Septembre	19h30
5	Avril	19h30	**4**	Octobre	19h30
3	Mai	19h30	**1er**	Novembre	19h30
7	Juin	19h30	**6**	Décembre	19h30

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Mention **RÔLE D'ÉVALUATION**

Le rôle d'évaluation 2027 pour l'année triennale 2027-2028-2029 d'une valeur imposable de 73 752 800,00$, a été déposé au conseil.

142-26 **ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT MUNICIPAL**

Concernant le mandat au service de génie municipal pour la préparation de documents pour compléter l'AAM (attestation d'assainissement municipal)

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse désire remplir les documents suivants : Schéma d'écoulement, Schéma de traitement et formulaire DOMAEU (description d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées) afin de compléter l'AAM.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nelson Sirois et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse mandate le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia afin qu'il remplisse ces documents.

INITIALES DU MAIRE
_____
_____
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

143-26 **LOISIR INTERMUNICIPAL**

Renouvellement protocole d'entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité un protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Noël, portant sur l'utilisation d'une ressource humaine en loisir.

Mention Une période de questions est tenue au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h00.

_____ _____
Président **Secrétaire**

Je, Patrick Fillion, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

_____
Patrick Fillion, maire

ST-MOÏSE
S'UNIR POUR GRANDIR